

22. Protection des mineurs sur Internet

De plus en plus internet commence à devenir un piège pour les internautes et surtout pour les mineurs.

Des multitudes d'offres gratuites, telles que chat (clavardage en canadien), envoi de SMS gratuits par ordinateur, envoi gratuit de cartes postales électroniques (eCards), sites internet (homepage) gratuits et bien d'autres encore. Et tout n'est pas prévu pour les mineurs !

Connectés à Internet ils sont maintenant dans un autre univers, au pays des mille merveilles. Ils croient que tout est permis et rien n'est défendu. Ils visitent des lieux réservés aux adultes, personne ne les empêche ou bloque l'accès. On ne leur demande pas leur âge. On leur dit seulement qu'il faut avoir 18 ans pour accéder au site (ceci pour les sites xxx / à contenu pornographique). Il n'existe pas de contrôle efficace !



L'expérience montre que les jeunes essaient tout et tout à la fois. Ils sont comme en transe quand ils naviguent sur Internet et ils oublient les dangers. Même en étant avertis dix minutes avant leur session d'Internet, ils ont oublié les consignes et conseils et ils ont perdu l'orientation, la réalité n'existe plus !

D'autres pages web sont librement accessibles sans notices légales qu'il y a du contenu non destiné aux jeunes mineurs, comme par exemple ultrakrass et rotten, deux sites probablement bien connus. Ou bien des sites d'envoi gratuit de cartes postales électroniques (eCards) qui utilisent des cartoons de Bart Simpson, mais version xxx, donc à contenu pornographique.

Vous allez certainement dire que ceci est impossible, et que ces scénarios sont inventés ! Hélas, non !

Prenons l'exemple d'une "Internetstuff" où on a remarqué que des jeunes âgés de douze à quatorze ans s'adressaient des cartes électroniques avec contenu pornographique en forme de bande dessinée par courrier électronique et qu'ils faisaient ensuite l'échange. Ou encore, une jeune fille âgée de 13 ans qui se faisait recruter à travers le "chat" pour poser torse nu pour 100 € !

Ces exemples pratiques (case study) montrent bien les dangers auxquels les jeunes sont exposés et avec quelle naïveté la liberté, la soi-disant liberté, est mal interprétée. Cette liberté sur Internet n'est déjà plus vraiment existante de nos jours. Internet est entre-temps tellement pollué avec du pourriel (spam) (75 % du courrier envoyé est du pourriel), des virus informatiques, des "dialer" (composeurs téléphoniques à coût élevé), qu'on ne peut plus vraiment parler d'un Internet libre.

Un internet libre pour les truands qui veulent faire de l'argent à la rapide, oui, mais plus pour les internautes normaux, comme vous et moi.

QUELQUES RÉFLEXIONS :

Pour sécuriser Internet il faudrait changer le système.

Dans le monde réel, la plupart des activités quotidiennes sont réglementées. Nous sommes en possession d'une carte d'identité et de pièces d'identités diverses (permis de conduire, passeport etc.). Pourquoi ne pas opter pour une solution pareille sur Internet ? Une carte d'identité pour le monde virtuel, l'internet. Appelons-la "PUBLIC KEY" (PK) qui contiendrait nos informations personnelles.

Cette carte d'identité virtuelle (PK) serait obligatoire pour chaque transaction sur internet.





Cette “public key” ne serait pas “big brother is watching you”, mais une ASSURANCE pour nous tous !

EXEMPLE PRATIQUE :

Si on veut profiter d'un service gratuit de messagerie électronique, il faudrait l'activer à travers notre PK. Ceci permettrait de vérifier l'âge de la personne. Avec ce système la protection des mineurs serait garantie. Des sites non destinés à leur âge, ne pourraient être visités.

Dans les salles de clavardage (chat), les identités seraient connues, mais on pourrait toujours utiliser ses “nickname” et les pédophiles auraient du mal à recruter des jeunes, vu la transparence de leurs identités !

Si les spammers devaient s'identifier avant d'envoyer leurs courriers, ils ne le feraient plus. Leur identité connue, ils pourraient être poursuivis plus rapidement par voie légale !

Les activités des pédophiles sur Internet seraient réduites. Cette “PK”, notre carte d'identité virtuelle, pourrait rendre plus attractif Internet et surtout plus sécurisé ; sécurisé surtout pour nos enfants, notre avenir !

Chaque internaute recevrait sa carte d'identité virtuelle PK (peut être sur “Memory stick”).

Pour surfer sur Internet, cette PK sera introduite dans le port USB. Les données de la PK seront transmises aux ISP (FAI), donc les fournisseurs d'accès Internet et ce sera seulement eux qui auraient nos données, d'où ils sont obligés de respecter la vie privée des gens, règlementée par les lois ! C'est dans ce contexte que les gouvernements internationaux ont créé des commissions nationales pour la protection des données privées. <http://www.cnpd.lu>

L'internaute pourra surfer exactement de la même façon comme avant. Il utilisera le “chat” comme d'habitude, avec son “nickname” et ses alias.

Seule différence :

Les sites à contenu pour adultes devraient procéder à un contrôle d'âge (check) à travers cette PK et si l'âge ne correspondrait pas, bloquer l'accès au site.

Les sites offrant du contenu pour adultes, devraient être forcés par la loi d'intégrer un système de contrôle parental. Dans le monde réel, les boîtes de nuit, cabarets et sex shops sont aussi obligés de demander la carte d'identité ! Ceci devrait aussi être réglementé sur Internet. Les enfants et surtout les mineurs ont le droit d'être protégés.

De cette manière l'ISP (= Internet Service Provider ou FAI = Fournisseur d'Accès Interne) aurait les données directement, sans rechercher péniblement sur leurs serveurs. De toute façon l'ISP a déjà nos coordonnées en forme d'adresse IP, malheureusement dynamique. En cas de fraude la recherche de la personne correspondante à l'IP serait superflue et un grand gain de temps serait réalisé !

Un gain en temps énorme et une arrestation rapide des personnes pédophiles. Ils n'auraient plus de temps additionnel pour continuer leur sale occupation sur Internet, vu la transparence à travers cette PK ! Le principe de l'anonymat sur l'internet serait quand même garanti. Seuls les ISP (FAI) et les forces de l'ordre pourraient avoir accès en cas de fraude.



Gust MEES
Formateur pédagogique T.I.C.
Gérant Internetstuff Ettelbruck
<http://www.ettelbruck.lu/internetstuff>

www.cte.lu

www.myschool.lu

www.mysecureit.lu

www.etwinning.lu



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Centre de technologie de l'éducation



eTwinning

Copyright © 2005, www.mySchool.lu

Tous droits réservés. Ce document est la propriété de mySchool! (CTE) et peut être reproduit pourvu qu'aucune modification ne soit effectuée et que cette notice soit préservée. Les informations véhiculées par la présente fiche le sont dans l'espoir qu'elles seront utiles. La responsabilité des auteurs ne pourra être engagée à aucun moment.